

SEYANN'ART

«Location housses de chaise»

53 avenue Mellet Mandard, Le Parc 1, 42170 St-Just St Rambert

Tél : 06.74.76.11.38 Mail : seyann.art@gmail.com

SIRET : 50308773600040

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. NOS PRIX :

1.a. Nos prix sont indiqués en euros («TVA non applicable, art. 293B du CGI») comprenant le lavage + le séchage + le repassage des articles.

1.b. La société SEYANN'ART «location de housses de chaises» se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les contrats sont effectués sur la base des tarifs en vigueur de l'année correspondante à l'événement et du devis envoyé au préalable.

2. LES DISPONIBILITES :

2.a. L'ordre de réception des contrats est prioritaire pour la validation des commandes. En cas d'indisponibilité de stock votre courrier vous sera retourné détruit accompagné de votre acompte.

2.b. Si le stock le permet, il sera possible de commander une housse pour essai en contrepartie d'un chèque de 10€ correspondant au frais d'envoi (housse à retourner dans un délai maximum de 15 jours). Le client est responsable de sa commande et ne pourra en aucun cas se retourner vers la société SEYANN'ART si les housses qu'il a commandé ne s'adaptent pas à ses chaises, si celui-ci n'a pas fait d'essai au préalable.

2.c. Les locations inférieures à 50 housses ne pourront être expédiées par colis, la société laisse à la charge du client l'enlèvement sur place des articles.

3. LA LIVRAISON/RECEPTION :

3.a. Possibilité de retrait sur place sur rendez vous à partir du jeudi précédant l'événement (dans ce cas précis ne pas remplir la partie frais de port sur le contrat de location).

3.b. Les housses sont envoyées 4 jours avant la date indiquée sur le contrat soit le mardi, afin d'assurer la réception du colis au loueur 2 à 3 jours avant cette même date soit le mercredi au plus tôt ou le jeudi au plus tard, aussi nous vous demandons impérativement une présence à l'adresse indiquée sur le contrat pendant cette période de livraison. En cas de retard ou de non livraison, nous ne pourrions être tenu pour responsable et aucun dédommagement ne pourra être réclamé si nous ne sommes en mesure de vous apporter la preuve du dépôt de votre colis à temps. Vous acceptez donc de travailler avec ce mode de livraison. Les colis sont envoyés à l'adresse de livraison que vous avez précisée sur le contrat. En cas d'erreur de votre part, nous ne pourrions être tenus pour responsable du non acheminement.

3.c. Le contenu de votre colis doit être vérifié dès réception, merci de nous en informer par mail en cas de problème. Aucune réclamation ne sera prise en compte après la date de l'événement.

3.d. Frais d'envoi deux formules au choix :

***Formule A :** Frais d'envoi -aller- des housses **34€ TTC par carton envoyé** / Frais d'envoi -retour- des housses à la charge du client par le transporteur de son choix incluant sa responsabilité et les délais à respecter.

Exemple de tarif colissimo (1er Mars 2010) jusqu'à 30Kg: **23,75€ TTC**

***Formule B :** Réception et restitution des housses à l'atelier par le client à partir du jeudi.

3.e. Pour la formule A : Les articles sont à réexpédier par voie postale dès le lundi matin suivant l'événement à l'adresse suivante: **SEYANN'ART/CHEVALIER, 53 avenue Mellet Mandard, Le Parc 1, 42170 St Just St Rambert.**

Pour les deux formules les articles doivent être comptabilisés puis renvoyés sales dans leur emballage d'origine (carton éligible aux normes PTT), conditionnés de manière similaire à la livraison, soit : **Housses : Pliées en 2 par 10 - Nœuds : dénoués, pliés en 6 Nappes : pliés convenablement à plat.**

SEYANN'ART «Location de housses de chaise» facturera (selon le temps passé) de 20€ à 50€ de frais supplémentaires en cas de non respect de cette notice.

3.f. Pour la formule B : Une prise de rendez-vous téléphonique est nécessaire afin de convenir du ramassage et du retour des articles.

3.g. IMPERATIF : Les produits détériorés ou manquants vous seront facturés (voir 5.b), un justificatif des frais sera envoyé par mail, à réception de celui-ci vous aurez un délai de 15 jours pour nous envoyer le règlement de cette facture. Passé celui-ci le chèque de caution sera encaissé.

Tout retour fait hors de ces délais entraînera la facturation d'une seconde location.

4. LE PAIEMENT ET L'ANNULATION :

4.a. L'acompte (50%) est à verser (ordre et adresse: SEYANN'ART. 53 avenue Mellet Mandard 42170 St Just St Rambert) en même temps que le renvoi du contrat de location afin de rendre effective votre réservation (non remboursable en cas de désistement / annulation de votre part) en sachant que ce 1er contrat est une estimation du nombre approximatif de vos invités.

4.b. L'acompte est encaissé dès réception par ailleurs la caution n'est pas encaissée sauf en cas de non retour ou détérioration du matériel.

4.c. Le solde est à régler 30 jours avant la date de l'événement + caution + enveloppe timbrée et libellée à votre nom (pour le renvoi de la caution). Celui-ci étant donc révisé et réajusté rapport à votre nombre exact d'invités. En outre, si la réservation est faite à moins de 30 jours de l'événement, la totalité de la commande + caution + éventuel frais de transport sont à régler avec l'envoi du contrat.

4.d. En cas d'annulation, les conditions suivantes seront appliquées:

- Droit de rétractation 7 jours après réception du contrat: remboursement total.

- De 7 jours après la réception du contrat à 30 jours avant la date de l'événement, remboursement de 50% du total de la location.

- Aucun remboursement possible en cas d'annulation à moins de 30 jours de l'événement.

5. LA CAUTION :

5.a. La caution est de 200€ à joindre au solde, (chèque à part du règlement) cette dernière n'étant pas encaissée, elle vous sera retournée dans les jours suivant la réception une fois la vérification des articles effectuée.

5.b. Tout article manquant ou rendu détérioré sera facturé comme suit : Housse de chaise : 9,50€ - Nœud organza : 5,50€ - Nappe rectangulaire : 17€ - Nappe ronde : 18,50€ - Nappe ovale : 20€

6. LA VALIDATION :

6.a. Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de location avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Location.

6.b. Si le solde n'est pas envoyé au plus tard 30 jours avant la date de l'événement (suite au mail de rappel), le contrat est considéré

comme résilié. L'acompte de réservation est conservé par notre société qui dispose à nouveau de son stock.